

Image not found or type unknown



Taxe d'ordures ménagères et caution

Par **laeti42**, le **07/03/2012 à 18:45**

Bonjour,
j'ai quitté mon appartement au mois de décembre; le propriétaire vient de me rendre ma caution de laquelle il a déduite la taxe d'ordures ménagères qu'il ne m'avait jamais réclamée jusque ici. A t-il le droit de la déduire de ma caution?

Par **cocotte1003**, le **07/03/2012 à 19:28**

Bonnour, tout à fait, il peut meme déduire les 5 dernieres années s'il ne l'a pas déjà fait, cordialement